



## PROJET DE PROMOTION DE LA COMPETITIVITE DE LA CHAINE DE VALEUR DE L'ANACARDE (PPCA)

# AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR REALISER L'ETUDE D'IDENTIFICATION ET DE CARTOGRAPHIE DES PARCELLES POTENTIELLES POUR LE REBOISEMENT SUIVANT LES ESPECES IDENTIFIEES ET LEUR CARACTERISATION

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPCA, le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) est chargé, en tant que Maître d'Ouvrage Délégué pour le compte du Conseil du Coton et de l'Anacarde, de la mise en œuvre des activités des sous-composantes 2.1. « **Mise en œuvre du Programme National de Recherche sur l'Anacarde (PNRA) et développement du matériel végétal amélioré** » et 2.2. « **Appui aux services de vulgarisation agricole et de transfert de technologies sur l'anacarde** »

En 2019, dans le cadre du soutien aux services de vulgarisation agricole, 11 169 ha de vergers ont été réhabilités chez 10 040 producteurs, dont 963 femmes (10%). Pour la campagne 2020 le PPCA prévoit de réhabiliter au moins 35 000 ha de vergers.

Au regard de l'importance du verger anacardier dans la lutte contre le changement climatique dans le bassin anacardier, cette pratique pourrait provoquer un déséquilibre écologique au niveau des zones de production.

C'est dans ce cadre, et conformément aux recommandations faites par la Banque mondiale lors de sa mission d'appui réalisée en novembre 2019, qu'il a été convenu de procéder au reboisement des parcelles, en compensation des opérations de réhabilitation.

Pour la mise en œuvre de ces recommandations, il est nécessaire d'identifier le potentiel en termes de superficies sécurisées et disponibles pour le reboisement, cartographier ces parcelles et enfin identifier et caractériser l'ensemble des essences forestières qui serviront aux opérations de reboisement.

Les présents termes de référence définissent les modalités de sélection d'un cabinet, pour « **l'identification et la cartographie des parcelles potentielles de reboisement suivant les espèces identifiées et leur caractérisation** ».

## 2- OBJECTIFS

L'objectif principal de la mission est de disposer de parcelles sécurisées et d'essences forestières adaptées aux zones agro écologiques de l'aire de production de l'anacarde, nécessaires au reboisement compensatoire et d'assurer la durabilité de ce projet.

Il s'agira de façon spécifique de :

- Répertorier toutes les parcelles disponibles pour le reboisement ainsi que les détenteurs (forêts classées, bandes pare-feu des plantations réhabilitées ou en réhabilitation, zones de délimitation des zones agro-industrielles de Korhogo, Séguéla, Bondoukou et Yamoussoukro, zones tampon au niveau des CDC de Badikaha, Koflandè et Koro Sanakoro, parcelles communautaires, etc...)
- Classer les parcelles par ordre de préférence en tenant compte des facteurs de sécurisation foncière, de sécurité et de survie/durabilité des reboisements, de sauvegarde des forêts classées et de contraintes de réalisations desdits reboisements (difficulté d'accès, disponibilité de main d'œuvre locale et des plants, etc.)
- Cartographier l'ensemble de ces parcelles
- Identifier les essences forestières adaptées aux zones agro écologiques de l'aire de production de l'anacarde, les classer par ordre d'importance, les caractériser et évaluer leur offre en quantité et en qualité y compris les potentiels fournisseurs
- Proposer un plan de mise en place et de gestion des parcelles reboisées assortis des mesures indicatives de gestion environnementale et sociale.

### **3- CONSISTANCE ET CONTENU DE LA MISSION DU CABINET**

Le Prestataire, expert dans son domaine d'activité et au regard des principes et règles de l'art, déploiera à son entière responsabilité, l'ensemble des opérations et tâches nécessaires à l'obtention des résultats attendus de l'étude. En outre, il devra travailler en étroite collaboration avec la coordination des composantes 2.1 et 2.2 du PPCA.

Le prestataire proposera les activités détaillées à mener pour la réalisation de l'étude. Les principales activités dans le cadre de l'étude sont articulées en cinq phases :

- Prise de contact du prestataire avec la coordination des composantes 2.1 et 2.2 du PPCA
- Identification et rencontre des parties prenantes concernées par l'étude
- Identification et cartographie des parcelles disponibles par zone agroécologique
- Identification et caractérisation des essences forestières par zone agroécologique
- Élaboration des rapports (provisoire et final) de l'étude.

### **4- RESULTATS ATTENDUS**

Au terme de l'étude, un répertoire de parcelles disponibles cartographiées et classées par zone agro écologique de l'aire de production de l'anacarde, de même que la caractérisation des essences forestières pouvant être utilisées dans le cadre des opérations de reboisement compensatoire, et un plan de mise en place et de gestion du reboisement sont disponibles.

### **5- EXECUTION DE LA MISSION DU CABINET**

#### **5.1. Profil du cabinet**

Le prestataire doit un bureau d'études, un cabinet, ou toute institution légalement constituée ayant le profil suivant :

- avoir une personnalité juridique propre
- avoir une expérience générale d'au moins 05 ans dans la conduite de missions similaires..
- avoir réalisé au moins quatre (4) missions similaires en milieu rural, justifiées par des Attestations de Bonne Exécution (ABE).

#### **5.2. Composition et expérience du personnel clé**

Pour la mission objet des présents termes de référence, l'équipe de projet du Consultant sera composée des experts (personnel clé) suivants :

- **Un Chef de Mission**
- **Un expert en cartographie ou SIG**
- **Un technicien forestier ou agroforestier**
- **Un technicien cartographe**

Chaque membre du personnel clé du Cabinet devra avoir les qualifications et références minimales ci-après :

- **Le Chef de Mission devra avoir le profil suivant :**
  - **Qualification** : BAC+4 en Biologie ou Ecologie végétale, Ingénieur forestier ou disciplines connexes
  - **Expérience / Ancienneté** : Au moins 10 ans d'expérience générale dans les domaines de la biologie ou écologie végétale, foresterie ou disciplines connexes, avec une expérience spécifique d'au moins cinq (5) ans en Foresterie et/ou Agroforesterie dans la conduite d'études en lien avec les opérations de reboisement, conception et la réalisation de projets forestiers/agroforestiers
  - **Travaux similaires** : Avoir conduit au moins 3 missions d'inventaire dans les zones agro écologiques similaires
  - **Atout** : Avoir conduit ou participé à des processus d'arrangements institutionnels sur des thématiques (foresterie, changement climatique, agroforesterie ...).
- **L'expert en cartographie ou SIG :**
  - **Qualification** : BAC+4/ BAC+5 en Géographie, Foresterie ou Master en Télédétection ou Système d'Information Géographique (SIG)
  - **Expérience / Ancienneté** : Au moins 5 ans d'expérience dans les domaines de sa qualification (cartographie, télédétection, SIG, etc.)
  - **Travaux similaires** : Avoir participé à au moins 5 missions, projets ou études de production de données cartographiques ou de SIG
  - **Exigences** : Bonne connaissance des logiciels de cartographie (ArcGIS, QGIS, ArcView, etc.)
- **Un technicien forestier, agroforestier :**
  - **Qualification** : BAC +2, Technicien Supérieur en Agronomie ou foresterie, ou disciplines équivalentes
  - **Expérience / Ancienneté** : Au moins 5 années d'expérience dans le secteur de l'agronomie ou de la foresterie
  - **Travaux similaires** : Avoir participé à au moins 3 missions d'inventaires forestiers en Côte d'Ivoire
  - **Atout** : Avoir participé à des activités, projets ou missions de mobilisation des communautés à la protection ou à la gestion durable des forêts.
- **Un technicien cartographe :**
  - **Qualification** : Au moins BAC +2, Géographie, Télédétection
  - **Expérience / Ancienneté** : 2 ans d'expérience dans le secteur de la télédétection, de la cartographie ou de la géographie ;
  - **Travaux similaires** : Avoir participé à au moins 3 missions de Géo-référencement et production cartographique ou de levé de parcelles,

### 5.3. Durée de la prestation du cabinet

La durée prévisionnelle de l'étude est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires (y compris la rédaction des rapports provisoires et définitifs). La phase de terrain prendra au maximum quarante-cinq **(45) jours**. L'étude sera réalisée à compter de la date de signature du contrat.

Les prospections seront réalisées dans les trois zones agro écologiques de l'aire de production de l'anacarde en Côte d'Ivoire.

La charge globale de travail pour cette étude est de soixante **(60)** hommes-jours, à raison de **20** hommes-jours par zone agroécologique.

Le prestataire proposera au FIRCA pour validation, un chronogramme détaillé des différentes phases du déroulement de l'étude. Le programme précis sera disponible, au moins une semaine avant le démarrage de la mission.

### 5.4. Livrables de l'étude

Au terme de la prestation, le cabinet transmettra au FIRCA :

- Un rapport de démarrage de l'étude en version papier
- un rapport provisoire (trois exemplaires), en versions papier et numérique (Word et PDF)
- un rapport final (trois exemplaires), en versions papier et numérique (Word et PDF) ;

## 6- METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

La sélection du cabinet se fera par la méthode des Sélections et Qualifications des Consultants (AMI), en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'investissement (Version juillet 2016, mise à jour en août 2017 et novembre 2018).

## 7- CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS

Les candidats intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission : **présentation du consultant et de ses références/expériences détaillées concernant l'exécution de missions similaires réalisées.**

Pour chaque mission similaire réalisée, le soumissionnaire devra fournir les informations sures :

- la description de la mission ;
- les prestations réalisées ;
- les références du commanditaire de la mission (Client) ;

**Les expériences spécifiques du Cabinet** pour être prises en compte doivent être obligatoirement justifiées par des Attestations de Bonne Exécution (ABE).

**Les Attestations de Bonne Exécution (ABE)** en langue étrangère doivent être obligatoirement suivies de leur traduction en langue française (sinon rejet).

**Pour chaque personnel clé** proposé les CV devront être signés de l'employé, le CV devra être accompagné de la copie du diplôme exigé et d'une copie de la pièce d'identité. Ces documents doivent être rédigés dans la langue française. À défaut d'être rédigés en langue française, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en langue française. Le profil du personnel clé demandé est un profil minimum. Tout membre du personnel ayant une qualification supérieure sera accepté pour le poste proposé.

- Toutefois, un CV se rapportant à un diplôme non valable ne sera pris en compte.
- Le nombre d'années d'expérience sera déterminé en faisant la différence entre la date d'ouverture des plis et la date de début d'activité dans le domaine concerné.

Les manifestations d'intérêts doivent être rédigées en français et adressées au Directeur Exécutif du FIRCA **au plus tard le lundi 9 novembre 2020 à 10 heures 00 minute**, sous pli fermé, **en cinq (5) exemplaires (1 original et 4 copies)**, accompagnées d'une version PDF sur support numérique, portant la mention : « **avis a manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant pour réaliser l'étude d'identification et de cartographie des parcelles potentielles pour le reboisement suivant les espèces identifiées et leur caractérisation** » et déposées à l'adresse géographique indiquée ci-après :

**Secrétariat du chef de l'unité marchés et conventions du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) sis aux II plateaux 7ème Tranche Route Attoban, Rue L 155, Immeuble FIRCA, en face de la station PETRO IVOIRE 01 BP 3726 Abidjan 01, Tél. (225) 22 52 81 81/ Fax (225) 22 52 81 87.**

Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au Secrétariat du chef de l'unité marchés et convention. L'ouverture des plis aura lieu **lundi 9 novembre 2020 à 10 heures 30 minute** à la salle de réunion du FIRCA sise à l'adresse susvisée en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Les candidats qui souhaiteraient obtenir des renseignements ainsi que les termes de référence de la mission peuvent s'adresser au chef de l'unité marchés et conventions, à l'adresse susvisée, les jours ouvrables de 9h à 12h et de 15h à 17h.

#### **8- DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONFLITS D'INTERETS**

Le consultant doit éviter toute possibilité de conflit entre la présente mission et d'autres activités et avec les intérêts de sa société et ne doit pas être engagé pour des missions qui seraient incompatibles avec ses obligations présentes ou passées envers d'autres clients ou qui risqueraient de le mettre dans l'impossibilité d'exécuter sa tâche au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Le détail de chaque situation de conflit d'intérêt est contenu à l'article 3.17 des Directives de la Banque Mondiale relative aux règlements de passation des marchés dans le cadre de financement de projet d'investissement, édition juillet 2016.